M. Lamorier

à Montpellier

à Paris le 22 mars 1786

M. et T. C. confrère

M. Hourlet m'a remis à l'acad. Royale de chir. le 16 du mois de janvier dernier le memoire que ~~[illegible]~~ vous luy avés addressé sur la necessité d'employer deux methodes dans l'operation de la fistule lacrymale compliquée. (La pre lecture en a été faitte le jour là même, ~~[illegible]~~ qui sera toujours present à mon souvenir et ~~qui~~ à ma reconnoissance, puisqu'en même temps vous m'honoriés de votre suffrage à la société Royale des sciences de Montpellier. La seconde lecture de votre memoire n'a été faitte qu'avant hier.)

L'academie pense, Monsr. qu'il ne peut y avoir aucun doute sur la necessité de pourvoir à la guerison d'une maladie compliquée, par les differens moyens qui sont propres à chaque espece de desordre ~~qui par leur~~ dont la reunion forme la complication, qu'il faut combattre separement. Il a paru surprenant que vous donniés encore, suivant un ancien et trop vicieux usage le nom de fistule lacrymale, à des maladies lacrymales à la verité, mais qui ne sont point fistuleuses. Les principes etablis sur les moyens les plus convenables de guerir la fistule lacrymale semblent avoir donné la preference au retablissement de la voye naturelle des larmes. La methode de perforer l'os unguis pour former une route artificielle ~~[illegible]~~ jamais eu de succès; et il est demontré qu'elle n'en peut point avoir: —

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE BIBLIOTHÈQUE

Cependant vous admettés cette perforation, lors meme que los unguis n'est point carié ; et l'on sait qu'il l'est très rarement.

à l'egard des voyes lacrymales supres., les injections telles qu'on les a toujours pratiquées, sont plus que suffisantes, pour en entretenir simplement la liberté, et [illegible] la meche peut avoir beaucoup d'inconveniens. si ces voyes etoient obliterées, les larmes ne passeroient pas dans le sac lacrymal, et il ne se formeroit point de fistule, puis que cette maladie a toujours pour cause le sejour des larmes par l'obliteration du conduit nazal. m.r monro d'edimbourg a parlé des operations qu'il a cru convenir au retablissement des voyes lacrymales supres. mais il y a quelque chose de mieux à faire que ce qu'a proposé cet habile homme, qui est sans contredit l'un des premiers anatomistes et des pr. chir. de l'europe.

L'Academie, Monsr. suivant l'esprit de son institution est dans l'usage de proceder ainsi par la voye de l'examen et de la discussion ~~aux~~ jugts. qu'elle porte sur ~~les~~ ouvrages qui luy sont presentés, et je suis obligé de vous faire part de ses reflexions. vous nous avés promis d'autres travaux, ne doutés pas de la satisfaction que la compagnie aura de recevoir les productions d'un confrere pour qui elle a l'estime la plus distinguée. permettés moy de joindre mes services aux siens et de vous assurer de la parfaite consideration avec laquelle j'ay l'honneur d'etre, Monsr. et ch. Conf.